

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2026**

(Date de convocation : 25 Septembre 2026)

|                                           |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseillers Municipaux en exercice :      | 33 | L'An deux mille vingt-six et le premier Octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire. |
| Présents :                                | 30 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Absents excusés ayant donné procuration : | 3  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Absent excusé non représenté :            | /  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Absent non excusé :                       | /  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Votants :                                 | 33 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

**Etaient présents :** Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Sophie RIGOLLET, Monsieur Claude FERT, Madame Edith DARBOUSSET, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE, Monsieur Jérémy INTEGLIA, Madame Océane DOCHE, Madame Audrey RAYNAUD, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Gérard GILLES, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER, Monsieur Benoit HEYTE.

**Pouvoir :** Monsieur Gérôme VIAU (procuration à Madame Claudine CHAUVET), Monsieur Fulgencio BERNAL (procuration à Madame Océane DOCHE), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL).

**Secrétaire de séance :** Pascal BREMOND**Rapporteur :** Monsieur le Maire**Modification de la composition de la Commission Consultative  
des Services Publics Locaux.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite au décès de Madame Marine GONNET, Conseillère Municipale, il est nécessaire, afin de conserver la règle de la proportionnelle qui a été décidée lors de la séance du Conseil Municipal du 23 Juillet 2026, de procéder à son remplacement au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Monsieur Benoit HEYTE, nouvellement installé en qualité de Conseiller Municipal est proposé par la liste « l'essentiel c'est vous ».

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner Monsieur Benoit HEYTE en remplacement de Madame Marine GONNET au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

.../...

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2143-2 ;

VU la délibération n° DE/31/5.3/23.07.2026-14 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), désignation de ses membres et adoption du règlement intérieur

VU la délibération n° DE/31/5.2/01.10.2026-01 relative à l'installation de Monsieur Benoit HEYTE en qualité de Conseiller Municipal,

VU la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE**, en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la désignation du nouveau membre de la Commission des Finances par un vote à main levée.

**DESIGNE**, Monsieur Benoit HEYTE, en remplacement de Madame Marine GONNET, pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**DIT** que les autres membres de ladite commission restent inchangés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND



Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 27 Octobre 2026

Publiée le : 27 Octobre 2026